

# **COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 23 Février 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le 23 novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. VANDEPUTTE Philippe, Maire.

Etaient présents : M. VANDEPUTTE Philippe, Mme JOLIVET Martine, Mme DI FRANCESCO Josette, M. VON DUNGERN Clémens, Mme DE SAINT RIQUIER Mylène, M.OHEIX Hervé, M.CHIALVO Michel, M. DAGORY Laurent, M. RIOLLET Vincent, M. WEINLAND Robert, Mme CHAPEL Clarisse.

Absents excusés:

Secrétaire de séance : Mme DI FRANCESCO Josette.

Lecture du compte rendu de la séance du 17 novembre 2023 est faite et approuvée à l'unanimité.

## 1 – Point sur les travaux

- Sente du bois nourri: prévoir l'aménagement d'une plate-forme afin que le lieu de collecte des poubelles reste propre.
- Eglise : Une ébauche de diagnostic a été réalisé. Nous avons reçu la subvention de 17 000€ pour celui-ci . Les travaux seront subventionnés à 90% :50% provenant de l'état - DRAC , 20% de la région et 20% du département.
- Bézu : des travaux de consolidation des murs débiteront en avril.
- Contrat rural :
  - La cuve incendie a été installée ; elle est opérationnelle. Les subventions ont été versées.
  - Parking du cimetière : il est terminé. Les travaux de relevé de tombes restent à faire.
  - Changement des fenêtres de la mairie et du logement situé à l'étage: les travaux viennent d'être réalisés.
  - Création d'un abri dans le verger communal : l'accès handicapé reste à réaliser.
  - Réfection voirie -trottoirs : les travaux de la venelle du tennis commencent la semaine prochaine.

## 2- Préparation budgétaire

Le budget sera voté fin mars 2024. Monsieur le Maire propose de l'étudier dans ses grandes lignes. Chaque conseiller municipal reçoit :

- un exemplaire de l'édition de préparation du budget primitif 2024 sur lequel figure l'exercice précédent ( budget prévisionnel et réalisé pour l'année 2023),
- une synthèse non validée du Compte Administratif 2023.

Tous les éléments n'étant pas connus à ce jour, cette proposition est un budget prévisionnel permettant aux conseillers de discuter des objectifs à retenir pour 2024.

Dans la section investissement, les propositions sont les suivantes (liste non exhaustive):

- Inscription budgétaire des travaux du contrat rural restant à réaliser, à savoir:
  - relevé des tombes dans le cimetière - 9025.00€ HT - 10 830.00€ TTC
  - paiement des nouvelles fenêtres de la mairie et du logement : 24 650.00€ HT- 27 492.00€ TTC
  - réalisation de l'accès handicapés : 6 400.00€ HT - 7 680.00 TTC
  - réfection de la voirie : 88 805.00€ HT - 106 566.00€ TTC

Pour rappel, le contrat rural permet de subventionner des travaux à hauteur de 70% (40% versés par la région et 30% par le département).

- Inscription des travaux de restauration de Bézu : 41 600.00€ HT - 49 920.00 TTC

- D'autres travaux pourront être prévus selon l'urgence. Monsieur le Maire cherchera des subventions pour ceux-ci.

- Pour l'AAVO :

achat du tracteur de l'AAVO : 21 600.00€ TTC.

Des travaux sont à prévoir pour la remise en état de la maison du pilote, à ce jour nous n'avons pas tout le chiffrage.

Le grand projet de restructuration des bâtiments de l'AAVO fera l'objet d'un plan pluriannuel.

Pour l'ensemble des travaux prévus, plusieurs devis sont parvenus en mairie.

### **3- Délibération : réalisation d'une maison communale**

Monsieur le Maire rappelle que, depuis plusieurs années se pose la question de créer une maison communale ; elle pourrait avoir plusieurs usages ou finalités, dans le but de redynamiser et revitaliser le bourg :

- créer un lieu de détente, de vie associative, mais également un lieu d'étape des randonneurs visitant le parc naturel régional du Vexin et empruntant la route des Crêtes reliant le village à la Roche-Guyon ;
- créer un commerce permettant une restauration ponctuelle et une vente de produits locaux, mais également d'assurer le dépôt ou le retrait de colis par les administrés. La commune est en effet à ce jour dénué de tout commerce.

La présence d'un tel espace devra bien évidemment être créé au centre du village à proximité des lieux de vie existants – aire de jeux, salle communale, terrain de tennis, foyer rural – d'un parking pour éviter tout stationnement sauvage et/ou gênant, d'un arrêt de transport en commun et des lieux de promenade. L'enjeu est donc de coordonner l'accès aux équipements publics qui constituent le cœur du bourg.

Compte tenu de la rareté des ventes dans ce secteur, le maire précise qu'il assurera une veille foncière permettant à la commune de mener son projet à bien, à l'amiable ou par voie de préemption.

Monsieur le Maire rappelle, sur ce dernier point, que le conseil municipal a décidé de lui déléguer l'exercice du droit de préemption urbain, instauré notamment sur les zones U par délibération en date du 29 mars 2019, en début de mandat et par délibération en date du 27 mai 2020, ce qui lui permettrait d'acquérir un bien pour mettre en œuvre le projet précité. Il en référera au conseil si une ou des décisions de préemption venaient à être décidées à cet effet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour et 0 voix contre :

- Approuve les orientations en matière de redynamisation du centre-bourg en œuvrant en faveur de la structuration du cœur du village, en renforçant l'offre de services et équipements et en promouvant le développement économique.

- Charge le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer tout document destiné à mettre en œuvre ce projet.

#### **4- Délibération : Autorisation de paiement pour régler les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024**

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, considérant qu'il convient d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à concurrence des sommes inscrites dans le tableau suivant :

Chapitre libellé (I)	Crédits ouverts au budget 2023 (II)	Autorisation d'engagement de liquidation et de mandatement jusqu'au vote du budget 2024 (25%) (III)
20 Immobilisations incorporelles	56 000.00€	14 000.00€
21 Immobilisations corporelles	251 600.00€	62 900.00€
23 Immobilisations en cours	0.0€	0.0€

(I) Uniquement les chapitres réels hors chapitre 16 " Emprunts et dettes assimilées

(II) Les crédits ouverts au budget primitif + décisions modificatives de l'année N

(III) la somme doit correspondre à 25% des crédits du budget N

- autorise le Maire à prendre toutes les mesures à l'exécution de la présente délibération.

#### **5- Délibération rémunération agent recenseur**

Le recensement de la commune a été réalisé par notre agent recenseur Madame PORRAS Maryse nommé par arrêté le 1er décembre 2023. Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de lui accorder 600 € comme rémunération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- de lui accorder 600 € pour sa rémunération.

#### **6 – Point sur les syndicats et commissions**

##### **Commissions de l'intercommunalité**

- - Environnement : Le nettoyage de printemps est programmé pour le dimanche 24 mars 2024 dans la commune de Chérence. Ce sont les Amis de Chérence qui superviseront l'opération. Cette année la commune de Villers en Arthies met à disposition son camion afin de collecter les sacs après le nettoyage afin de réduire le coût pour l'intercommunalité.

Un guide de l'éco-citoyen est en cours de réalisation et prochainement distribué aux communes.

En commission environnement, il a été rappelé que les barrières installées à l'entrée des chemins doivent être tenues fermées.

- - Petite enfance : projet d'une ludothèque itinérante, projet financé en partie par la CCVVS et la CAF. Une plaquette sera distribuée dans les mairies.

Un projet d'agrandissement de la crèche de Vétheuil est à l'étude.

L'étude d'implanter une mini-crèche est bien avancée ; il faut rechercher le lieu le plus adéquat

- - Sécurité: projet vidéo surveillance : la commune se verra dotée de caméras de vidéo surveillance sur le programme de 2024 - 2025.
- - Culture: le projet de cinéma en plein air est en bonne voie. Le coût, pour la commune, est de 500€ (100€ de cotisation et 400€ de prestation).
- Police de la publicité : le maire reste maître de cette fonction.
- le projet de la Gendarmerie devrait se débloquer.

### Syndicats

- - SMIRTOM : lors du nettoyage de printemps, le syndicat fournira des sacs et des gants. Il est rappelé aux riverains que désormais les sacs poubelles déposés au sol ne seront plus ramassés. Cette année, le ramassage des encombrants aura lieu le mardi 5 mars et le mercredi 4 septembre 2024.
- - SIERC : approbation du programme des travaux 2024 ; 13 communes sont concernées.
- - PNR : le programme « sentier du patrimoine » devrait être réalisé cette année sur la commune de Chérence. Son coût pour la commune est de 4 1563.58€ TTC ; le restant étant pris en charge par le PNR, soit 9 621.68€ TTC.
- - Syndicat de l'eau de Villers en Arthies : le président et la secrétaire ont démissionné. De nouvelles élections doivent être organisées prochainement. L'installation prévue du filtre à nitrates est retardée. La police de l'eau refuse toujours le rejet des eaux traitées dans la nature. Un camion citerne récupérera ces rejets pour les transférer dans un lieu de traitement ce qui aura un impact sur le budget de fonctionnement du syndicat. La pose effective du filtre se fera au printemps 2025. Deux entreprises doivent établir le schéma directeur pour le captage de l'eau.
- - AAVO : le projet de rénovation de la maison du pilote sera discuté lors de la prochaine réunion de l'AAVO. Il faudra trouver des financements.
- 

### 7 - Points divers

- Amis de Chérence : les prochains concerts sont prévus le 8 juin et le 19 octobre 2024.
- Fête de l'automne : Elle est prévue pour le 6 octobre. Madame Jolivet est porteuse du projet. Elle sera entourée de quelques élus . Une course de caisses à savon serait prévue au programme.

La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le mardi 26 mars à 19h.

la séance est levée à 22h15.

Le Maire,  
Philippe VANDEPUTTE

